



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

## congé de représentation

Question écrite n° 5678

### Texte de la question

Mme Laurence Dumont appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur les responsables d'associations d'insertion et le droit du travail. Elle a, en effet, reçu les responsables du Secours populaire français qui souhaiteraient que soit prise en compte la qualité de responsables associatifs élus et bénévoles par le droit du travail. Plus précisément, ils souhaitent pouvoir bénéficier des décharges de travail au même titre que des représentants du personnel ou des délégués syndicaux. Elle lui demande en conséquence de bien vouloir indiquer dans quelles mesures elle pourrait prendre en compte ces revendications qui semblent aller dans le sens de l'intérêt général.

### Texte de la réponse

Le Gouvernement considère que la question de la promotion et l'exercice du bénévolat est importante d'un double point de vue : celui du maintien de la cohésion sociale, dans laquelle les animateurs bénévoles du mouvement associatif jouent un rôle irremplaçable, et celui du mouvement général de réduction du temps de travail, comme l'indique à juste titre l'honorable parlementaire, qui permettra à un nombre croissant de concitoyens de s'engager dans l'action bénévole, d'une part, et d'accroître le nombre d'emplois offerts, d'autre part. Le dispositif existant, qui facilite l'exercice de responsabilités associatives, tels le droit au congé de représentation pour les responsables associatifs, inscrit dans la loi du 7 août 1991, ou le droit d'exercice du bénévolat par les chômeurs indemnisés, rappelé par des circulaires de l'ANPE et de l'UNEDIC, et apporte des moyens de formation adaptés aux bénévoles, doit certainement être adapté aux besoins nouveaux qui se font jour. C'est pourquoi le Premier ministre, en réponse à une proposition de la ministre de la jeunesse et des sports, souhaite qu'une large concertation soit organisée avec les responsables du monde associatif sur cette question, préalablement au travail interministériel qui pourrait conduire au dépôt d'un projet de loi.

### Données clés

**Auteur :** [Mme Laurence Dumont](#)

**Circonscription :** Calvados (5<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 5678

**Rubrique :** Associations

**Ministère interrogé :** emploi et solidarité

**Ministère attributaire :** emploi et solidarité

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 3 novembre 1997, page 3794

**Réponse publiée le :** 5 janvier 1998, page 85